

LA FUSION DES SOCIÉTÉS ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC ET DE ST-SAUVEUR.

Le président général de la société St-Jean-Baptiste de Québec, M. Jules Tessier, m'entretenait dernièrement d'un beau projet, celui d'annexer la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur à celle de la cité de Québec.

—Que pensez-vous de ce projet ? me demanda-t-il.

—Je pense, lui répondis-je, qu'il est très patriotique et très réalisable.

—Puis-je compter sur votre concours pour nous aider à en assurer la réussite ?

—Certes, vous m'accordez vraiment trop d'importance, mais je vous prie de croire que je secondrai de tout cœur vos efforts et tous les efforts qui tendront vers ce but ; car il me semble que ces deux sociétés—dont les règlements sont identiques—ont été établies pour vivre ensemble et ne faire qu'une seule et même association nationale.

En effet, quel est leur but ? "D'unir entre eux les Canadiens de tous les rangs ; de les faire se fréquenter, se mieux connaître, et par là s'entr'estimer de plus en plus ; de promouvoir, par toutes les voies légales et légitimes, les intérêts nationaux, scientifiques, industriels et sociaux de la masse de la population du pays en général et de cette ville en particulier ; d'engager enfin tous ceux qui en feront partie, à pratiquer mutuellement tout ce que la confraternité, la philanthropie et l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même patrie."

La société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur ne devrait plus être considérée comme une société distincte, et elle ne devrait plus vivre séparée de sa sœur (je devrais plutôt dire de sa mère) la société St-Jean-Baptiste de Québec, surtout depuis que l'annexion est un fait accompli entre cette paroisse et notre cité. Oui, aujourd'hui—que nous soyons de St-Sauveur, de St-Roch, du faubourg St-Jean, de la Haute, ou de la Basse ville—nous sommes également intéressés au progrès de notre ville, et, si nous voulons qu'elle puisse rivaliser avec les autres villes du Canada, nous devons travailler d'un commun accord et lui consacrer toutes nos actions et nos pensées.

Il est vrai que ces deux sociétés s'unissent pour célébrer la fête de notre glorieux patron ; mais, une fois la fête terminée, elles se divisent pour travailler dans l'isolement, et alors leurs efforts—tout généreux qu'ils sont—ne produisent quo peu de fruits.

Oh ! que de bien elles pourraient faire si elles étaient unies, non-seulement le 24 juin, mais toute l'année ! Que d'œuvres admirables elles pourraient entreprendre et mener à bonne fin ! Et comme elles mettraient bien en pratique cette belle devise qui devrait être celle de tous les Canadiens-français : "L'union fait la force !"

D'ailleurs, nous savons que tout ce qui est isolé est faible et impuissant.

"Ce n'est rien qu'une goutte d'eau, a écrit quelque part un savant prélat français ; quand cette goutte d'eau tombe, elle est absorbée par le sol avant qu'on ne l'ait aperçue ; mais permettez à une autre goutte, à plusieurs milliers de gouttes de s'assembler, vous avez un petit ruisseau. Laissez ce ruisseau s'unir à d'autres, aussitôt un grand fleuve est formé, il porte les navires, et sa puissance est telle, qu'aux heures de l'inondation, rien ne lui résiste !"

"Voyez ce petit fil de fer ; il serait incapable de supporter un poids considérable ; joignez-le à d'autres fils ; faites, en les mélangeant, une spirale qui semble confondre ses replis, et vous pourrez former de ces ponts solides qui servent de chemins pour transporter les plus lourds fardeaux."

Voilà la puissance de l'union dans l'ordre naturel.

Eh bien, si tous les membres des sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur—à quelque position qu'ils appartiennent, riches ou pauvres, jeunes ou vieux—voulait s'unir, ils pourraient accomplir de belles et de grandes choses.

Mais, me dira-t-on peut-être, cette fusion peut-elle s'effectuer facilement et d'une manière satisfaisante pour les deux sociétés ?

Oui, certainement.

D'abord, comme je l'ai dit plus haut, leurs règlements,

sauf une ou deux clauses, sont identiques ; le but qu'elles ont en vue et les aspirations qui s'élèvent de tous les cœurs vers Dieu sont absolument les mêmes ; ces aspirations peuvent se résumer ainsi : *le règne de Jésus-Christ sur les âmes*, le bonheur, la prospérité et la véritable grandeur de notre race.

Il n'y a que leurs devises qui diffèrent. La devise de la société St-Jean-Baptiste de Québec : "Nos institutions, notre langue et nos lois !" Et celle de St-Sauveur : "Religion, patrie, colonisation !" Mais cela ne peut nuire aucunement à la fusion des deux sociétés, car voici ce qu'on lit dans les règlements de la société St-Jean-Baptiste de Québec, article 55 : "Chaque section pourra avoir une ou plusieurs *hannières distinctives* de même que drapeaux avec inscriptions, *emblèmes*, ou *devises* approuvés par le Comité Général de Régie."

Je sais qu'en 1883 la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur a introduit dans ses règlements une clause qui se lit à peu près comme suit, je cite de mémoire : "Cette société, d'ici à quelques années, s'abstiendra d'acheter des drapeaux, hannières ou insignes, et consacrer ses revenus à la grande cause de la colonisation."

Cette clause est marquée au coin du plus pur patriotisme, et tout le monde admet—aujourd'hui plus que jamais—que la colonisation est un levier éminemment civilisateur, et que c'est par elle que notre race grandira et multipliera ses forces vives. Mais cette clause se trouve exprimée, en des termes différents, dans le 3ème paragraphe des règlements de la société St-Jean-Baptiste de Québec, article 2 : "De promouvoir par toutes les voies légales et légitimes, les intérêts nationaux, scientifiques, industriels et sociaux de la masse de la population du pays, etc etc."

Or, la société St-Jean-Baptiste de Québec sera heureuse, j'en suis sûr, d'aider la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur à réaliser la devise qu'elle a adoptée en 1880 et qu'elle a si bien mise en pratique. Une année, par exemple, les revenus des deux sociétés pourront être employés à la colonisation, et ceux de l'année suivante à une autre œuvre non moins patriotique.

La plus forte objection, suivant moi, que l'on puisse opposer à la fusion des deux sociétés, c'est la différence qui existe dans le prix de leurs contributions respectives. Contribution à Québec : 50 centins ; à St-Sauveur : 25 centins. Mais cette objection n'est pas sérieuse pour qui connaît la générosité et le patriotisme des Canadiens de St-Sauveur, et ce serait leur faire injure que de croire qu'ils s'opposeraient à ce projet parce qu'ils seraient obligés de donner 25 centins de plus pour leur carte d'admission.

En 1880, la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur porta à 50 centins le prix de ses cartes. Eh bien, cela en valut cette année-là pour la jolie somme de \$500, c'est-à-dire pour plus que le double du montant d'une année ordinaire. Tous les vrais patriotes voulaient devenir membres de la société.

J'étais chargé de la vente des cartes à domicile dans quelques rues de St-Sauveur, et j'arrivais à la demeure de M. T..., charretier, rue Bayard, lequel souffrait depuis huit semaines de graves blessures qu'il était indigne aux jambes en travaillant. Je n'aurais pas voulu, pour sûr, proposer à ce pauvre homme d'acheter une carte, car je savais qu'il était dans un état voisin de la misère, mais je ne voulais pas non plus passer devant sa demeure sans y entrer pour le saluer et prendre de ses nouvelles.

Pendant que je causais avec lui, je le vis faire un signe d'intelligence à sa vieille épouse qui sortit à la hâte et revint presque aussitôt lui remettre quelque chose dans la main.

—Monsieur, me dit le malade, vous savez que j'ai toujours pris ma carte de la société St-Jean-Baptiste, et, cette année, malgré que je ne travaille pas depuis longtemps, je veux que mon nom figure encore sur la liste des membres ; prenez ces 50 centins.

J'eus beau dire à M. Trudel.....(pardon, si le nom de ce patriote m'échappe) que je n'étais pas venu pour lui vendre une carte, mais seulement pour le voir, il ne voulut pas m'entendre, et, pour lui faire plaisir, j'acceptai—le cœur ému—les 50 centins qu'il m'offrait. J'appris ensuite, à deux portes plus loin, que le patriote Trudel avait envoyé sa femme emprunter 35 centins pour compléter le prix de la carte que je venais de lui vendre.....bien malgré moi.

Voilà du patriotisme, ou je n'y comprends rien !

L'année suivante, faisant la vente des cartes avec M. F. X. Morency, je demandai à un pauvre journalier, M. Edouard D....., s'il voulait acheter une carte de la société St-Jean-Baptiste.

—Comme de raison ! me répondit-il ; et il me mit dans la main deux pièces de 25 centins. Je voulus lui remettre